

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT N° RCA20 210001

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné que :

- 1° lors de sa séance ordinaire du 3 mars 2020, le conseil d'arrondissement a, par l'adoption de sa résolution n° CA20 210044, adopté le *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1700 et le Règlement relatifs aux usages conditionnels de l'arrondissement de Verdun numéro RCA14 210005* (RCA20 210001);
- 2° ce règlement modificateur avait pour objet de modifier des dispositions déclaratoires, interprétatives, pénales et générales de zonage ainsi que des normes relatives à une bande de roulement, un garde-corps, un escalier, un écran d'intimité, une pergola et une clôture;
- 3° à la suite de la décision du 17 juillet 2020 de la directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire de Montréal d'approuver ce règlement, le greffier adjoint de la ville a, en date du 20 juillet 2020, délivré un certificat de conformité attestant que ce règlement est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 4° conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ce règlement est entré en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 20 juillet 2020;
- 5° copie de ce règlement peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Verdun (Québec) H4G 1M4

**Note :** En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du Secrétaire d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible d'obtenir une copie de ce règlement par courriel à l'adresse suivante : [verdun-greffe@ville.montreal.qc.ca](mailto:verdun-greffe@ville.montreal.qc.ca).

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 3 août 2020.

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement